

Référentiel de compétences et d'évaluation – Certification/habilitation enregistrées aux répertoires spécifiques

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>La spécialisation citernes restreinte GPL initiale a pour objectif de compléter les connaissances des conducteurs détenteurs d'un certificat de formation conducteur ADR aux fins d'être certifiés pour le transport en citernes des matières dangereuses désignées par les codes ONU N° ONU 1011, 1075, 1965, 1969 et 1978.</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître les équipements spécifiques des véhicules-citernes - connaître les dispositions relatives aux opérations de chargement et de déchargement - connaître la signalisation et le placardage des véhicules-citernes - connaître les documents spécifiques concernant les citernes - connaître les règles de circulation et de stationnement - Avoir des connaissances sur l'accidentologie liée aux véhicules citernes 	<p>Les examens se déroulent uniquement par écrit</p> <p>Les candidats doivent répondre à au moins 15 questions écrites.</p> <p>Cet examen doit durer au moins 45 minutes.</p> <p>Les questions peuvent comporter un degré variable de difficulté et être affectées d'une pondération différente</p> <p>L'organisation des examens assure un strict anonymat des copies tout au long de la procédure ;</p> <p>la sélection des questions ainsi que la correction des épreuves de l'examen sont confiées obligatoirement à des personnes différentes de celles qui ont assuré l'animation du stage.</p>	<p>Le critère de réussite à l'examen consiste à avoir un taux de réponse exacte de 70 % après avoir tenu compte des coefficients de pondération éventuellement affectés aux questions.</p>